

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 mai 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Solange BIAGGI représentée par Monique CORDIER - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par René BACCINO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Laure-Agnès CARADEC représentée par Sandra DALBIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Sophie CELTON représentée par Georges ROSSO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Emilie DOURNAYAN - Jean-Claude DELAGE représenté par Frédéric COLLART - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Claude VALLETTE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Paule JOUVE représentée par Christian JAILLE - Nathalie LAINE représentée par Marlène PREVOST - Dany LAMY représenté par Jeanne MARTI - Marc LOPEZ représenté par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Maxime TOMMASINI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PADOVANI représenté par Richard FINDYKIAN - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy MATTEONI - Didier PARAKIAN représenté par Josette VENTRE - Christyane PAUL représentée par Nathalie FEDI - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Muriel PRISCO représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Julien RAVIER représenté par Mireille BALLETTI - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier ZANINI - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick VILORIA représenté par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Jean-Pierre BAUMANN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Mai 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Métropole Aix-Marseille-Provence
VECO 005-225/19/CT

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 005-225/19/CT

■ Attribution d'une subvention à l'Association - Incubateur Inter-universitaire Impulse - et approbation d'une convention d'objectifs

Avis du Conseil de Territoire

DPEAT 19/17234/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

L'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille, IMPULSE, a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999, par les universités de l'Académie d'Aix-Marseille et d' Avignon, rejointes par le CEA Cadarache, le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'École Centrale de Marseille, l'École des Mines de Saint Étienne et l'École d'arts et Métiers Paris Tech Campus d'Aix-en-Provence.

Il est soutenu financièrement par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, par les Fonds Européens et par les collectivités locales.

Sa mission consiste en la valorisation des résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises innovantes. Cette structure apporte un soutien aux projets innovants et cherche à favoriser la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire métropolitain.

Elle détecte et accompagne les projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche, portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Elle sensibilise plus largement la communauté scientifique au transfert de technologie et à la création d'entreprise.

38 % des projets incubés par Impulse concernent les sciences de la vie et de la santé, 37 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 20 % des sciences et technologies de l'information, de la communication et du numérique, et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière sous forme d'avance remboursable de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne.

L'incubateur en quelques chiffres depuis sa création :

- 12 millions d'euros investis ;
- 182 projets accompagnés et financés donnant lieu à près de 152 entreprises innovantes créées ;
- 1200 emplois directs créés.

Actuellement, son investissement est de l'ordre de 700 000 à 800 000 euros pour environ 10 à 12 nouveaux projets par an. Il est le premier incubateur à avoir été conventionné avec l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et près de 53% des projets sont lauréats au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes I-LAB, en émergence ou en création.

Il accueille deux types de projets :

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

- les projets portés par des personnels de recherche ;
- les projets d'entrepreneurs qui utilisent une technologie mise au point par un laboratoire.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé durant 2 ans en interne avec ses propres équipes (certifié par un label Qualité AFNOR) et dispose également de services mutualisés tels que :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet ;
- des formations à l'entrepreneuriat dédiées ;
- une mise à disposition de ressources et moyens.

Il est un outil essentiel dans la chaîne de l'innovation au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence. Situé en aval des laboratoires de recherche publics, il est partie prenante du réseau des pépinières développé sur la Métropole, tant avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le numérique qu'avec les pépinières innovantes du Pays d'Aix.

Pour l'année 2018, les dossiers prévus en accompagnement ont permis la création de 12 entreprises et près de 100 emplois directs créés. L'objectif fixé de 10-11 projets a été dépassé et 4 nouveaux projets sont déjà intégrés pour l'année 2019.

En complément des animations réservées aux « incubés », (1/2 journée d'information une fois par mois, réunion du club des « incubés ») Impulse a pu déployer une série d'actions sur le territoire en faveur de l'émergence et de la consolidation de projets d'entreprises innovantes :

- Présentation de l'incubateur Impulse à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation à Marseille ;
- Participation à un séminaire de l'INSERM à Marseille ;
- Atelier de présentation des modalités du concours I-LAB, au sein de l'Incubateur Impulse ;
- Participation et organisation du séminaire Spin-off Luminy – Sensibilisation à la création d'entreprise, à Marseille ;
- Atelier de présentation des différents dispositifs de financement PACA EMERGENCE et R2V, au sein de l'Incubateur Impulse ;
- Signature d'une convention avec Novachim – engagement pour dynamiser la création d'entreprises, à Martigues ;
- Présentation de l'incubateur Impulse à l'École Polytech ;
- Atelier de présentation des différents projets d'innovation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – PIA3, dans les locaux de l'Incubateur Impulse ;
- Rencontre avec une délégation Marocaine dans le cadre du projet SATELIT à Marseille ;
- Atelier de présentation du Règlement général pour la protection des données – RGPD : Êtes-vous prêts ? Dans les locaux de l'Incubateur Impulse ;
- Journée Inova Science dans le cadre de la fête des sciences au Technopôle de Château-Gombert ;
- Participation à l'organisation de la journée Entreprendre et Innover au Technopôle de Château-Gombert ;
- Participation au « Salon Innov in MED » 2018 à Marseille ;
- Contribution à la Semaine AMU-Entreprise à la CCIMP – Palais de la Bourse ;
- Organisation de la 11^{ème} édition des Portes ouvertes de l'Incubateur Impulse.

L'incubateur a également participé :

- aux activités du Pôle Entreprendre d'AMU et du pôle PEPITE PACA OUEST ;
- aux différentes assemblées des pôles de compétitivité partenaires ;
- aux comités de sélection du Dispositif d'Amorçage de Provence aujourd'hui dénommé Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA).

Il est par ailleurs prescripteur de nombreux concours visant les entreprises innovantes en région parmi lesquels : « PME innovantes du numérique PACA 2018 », « Entreprendre en Provence », « i-Lab » du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Tremplins de la Provence », « Solution Climat », etc...

Pour l'année 2019, au-delà de l'intégration de nouveaux projets de création d'entreprises et leur accompagnement, l'incubateur programmera une série de nouvelles actions et poursuivra l'accompagnement des projets intégrés en 2017 et 2018 (action cofinancée avec le soutien de l'Europe) :

Programmation 2019 :

1 – Sélection, accompagnement et financement d'une dizaine de projets de création d'entreprises : sélection, détection et incubation des projets candidats sur une durée de 24 mois ; chaque porteur de projet est suivi et accompagné par un chargé d'affaires ;

2 – Sensibilisation et information auprès des universités et établissements de recherche : participation au cycle de formation des universités et écoles associées pour sensibiliser très tôt les étudiants et doctorants à la création d'entreprises ;

3 – Sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet : réunions du Club des créateurs, demi-journées d'information thématiques, mise en place d'un cycle de formation spécialisé réservé aux porteurs de projets ;

4 – Sensibilisation et information auprès d'un large public : comme réalisé en 2018, mise en place d'une nouvelle grande journée autour des projets de l'incubateur ;

5 – Partenariats : poursuite de la stratégie de partenariats envers les pôles de compétitivité, les pépinières et la S.A.T.T. Sud Est afin de favoriser le mieux travailler ensemble et bénéficier d'une ouverture sur l'international pour faire rayonner les projets et les acteurs.

Stratégie de l'Incubateur Impulse à court, moyen et long terme :

- Intégration de nouveaux membres associés ;
- Poursuite des relations avec les différents partenaires et coordination des actions avec la cité de l'innovation et des savoirs Aix-Marseille ;
- Coordination avec la CCI Marseille Provence dans le cadre d'une convention ;
- Suivi des changements territoriaux et leurs possibles impacts ;
- Recherche de nouveaux partenaires financiers pour amplifier les actions ;
- Maintien de la démarche « Qualité » en sa version 2015.

Pour ces actions spécifiques au titre de la valorisation de la recherche publique et de sa transformation en projet d'entreprise, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'incubateur IMPULSE porté par l'association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'Académie-d'Aix-Marseille s'élèvera à 55 000 €, représentant 11,45 % du budget prévisionnel 2019 de 480 000 €.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 30 000 € seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 25 000 € seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

L'intérêt de l'action de l'incubateur IMPULSE porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille pour la valorisation entrepreneuriale de la recherche universitaire.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole relatif à l'attribution d'une subvention à l'association INCUBATEUR IMPULSE.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC